

Pour financer quoi ?

Le **Crédit social accompagné** est un crédit à la consommation, destiné à financer des projets de vie ou des biens utiles et nécessaires, qui permettent d'améliorer le bien-être quotidien.

Crédal peut accorder un crédit pour financer :

- ✓ Des **équipements** ménagers, du mobilier, de l'électroménager, un ordinateur...
- ✓ L'amélioration du confort de son **logement** : installations sanitaires, aménagements, travaux de rénovation...
- ✓ Une **voiture** d'occasion, un scooter, un vélo électrique...
- ✓ Une **formation** certifiante : permis de conduire, langues...
- ✓ Des frais de **soins de santé** (non remboursés) : lunettes, soins dentaires...
- ✓ L'**équipement** de matériel adapté aux personnes âgées ou handicapées
- ✓ Des biens relatifs à l'**habitat léger** (yourte, tiny house...).

Crédal n'accorde pas de crédit pour :

- ✓ se constituer une réserve d'argent ou boucler les fins de mois ;
- ✓ payer des arriérés de factures et des charges courantes ;
- ✓ regrouper des dettes et/ou des crédits en cours (renflouer un découvert bancaire, déficher un crédit en défaut de paiement...);
- ✓ acheter un logement (crédit hypothécaire) ou couvrir des frais de notaire.

Provoquons → le changement

Crédal est une coopérative de finance éthique qui construit une société inclusive et durable, où l'argent est mis au service du bien commun.

- ✓ **Investissements éthiques et durables** : l'argent investi chez Crédal n'est jamais placé sur les marchés financiers. Il est intégralement réinvesti pour soutenir des associations, des entrepreneurs sociaux et des citoyens en difficulté financière.
- ✓ **Crédits solidaires** : Crédal propose plus que des crédits. La coopérative s'engage auprès de ses clients et les aide à développer leurs activités sociales ou à se relever d'une situation difficile.
- ✓ **Conseils d'experts** : Crédal propose des formations pour celles et ceux qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat. Crédal propose aussi des services de consultance aux acteurs de l'économie sociale.



www.credal.be



Ostbelgien

Editeur responsable : Sébastien Fosseur, Crédal SCES agréée
Siège social : Rue d'Alost 7, 1000 Bruxelles
Crédal reçoit sur rendez-vous à Bruxelles, Mont-Saint-Guibert, Liège, Charleroi, Namur, Dinant et Beauraing. Tél. : 010 48 33 50.



Les crédits aux particuliers Wallonie



Attention, emprunter
de l'argent coûte
aussi de l'argent.

crédal

Pour qui ?

Crédal propose des microcrédits aux particuliers aux revenus limités.

Votre situation

- ✓ L'accès au crédit bancaire vous est difficile ;
- ✓ Une autre solution moins chère ou plus adéquate que le Crédit social accompagné est impossible ;
- ✓ Après avoir fait face à vos charges, vous avez un montant disponible pour rembourser un crédit ;
- ✓ Vous habitez en Région wallonne.

Vos sources de revenus

- ✓ Vous bénéficiez d'allocations sociales (C.P.A.S., chômage, mutuelle, allocations pour personnes handicapées, pension...).
- ✓ Ou vous disposez de faibles revenus professionnels (petit salaire, temps partiel, intérim, article 60...).

Le montant de vos revenus

Vos revenus nets mensuels ne peuvent pas dépasser :

- 1.425 € pour un isolé ;
- 1.940 € pour un ménage.

Ces montants s'entendent après déduction :

- du loyer ou de la mensualité hypothécaire ;
- de 260 € par enfant et/ou personne handicapée à charge.

Montants au 01/01/2023 ; ces montants peuvent être indexés en accord avec la Région wallonne.

Combien pouvez-vous emprunter ?

Montants et taux

Minimum : 500€

Maximum : 10.000€, 15.000€ pour l'habitat léger, les travaux de rénovation (autres que les travaux économiseurs d'énergie susceptibles de bénéficier d'aides publiques pour la partie couverte par celles-ci) et les voitures à partir de 5 places.

Taux débiteur et T.A.E.G : 4% jusqu'à 10.000 €, 3% à partir de 10.001 €

Durées maximales de remboursement

- 18 mois pour 500€
- 24 mois de 501€ à 2.500€
- 30 mois de 2.501€ à 3.700€
- 36 mois de 3.701€ à 5.600€
- 42 mois de 5.601€ à 7.500€
- 48 mois de 7.501€ à 10.000€
- 60 mois de 10.001€ à 15.000€

Le Crédit social accompagné est un prêt à tempérament soumis au Code de Droit économique. Crédal demande une cession de créance à titre de sûreté. Si le crédit est consenti pour l'achat d'un bien ou d'un service particulier, le montant net du prêt pourra être versé par Crédal directement au(x) vendeur(s) ou au(x) prestataires de service, après réception de la notification de livraison conforme signée par le consommateur.

Exemples de Crédit social accompagné en Région wallonne

Montant emprunté	Nombre de mensualités	Montant des mensualités	Montant total à rembourser	T.A.E.G Taux Annuel Effectif Global
1.000€	24	43,39€	1.041,36€	
3.000€	30	105,15€	3.154,50€	4%
10.000€	48	225,47€	10.822,56€	
15.000€	60	269,26€	16.155,60€	3%

Comment demander un microcrédit ?

→ Rendez-vous sur notre site web pour introduire une demande à tout moment.



Notre outil d'orientation interactif vous indiquera si vous êtes éligible et vous guidera tout au long de la procédure. Un conseiller en crédit social vous contactera ultérieurement.

→ Contactez notre permanence téléphonique, ouverte du lundi au vendredi de 14h à 16h30 : 010/45 25 33

En vertu de l'article 77 §2 du livre VII du Code de Droit économique, nous ne pouvons pas accorder de crédit aux personnes fichées en défaut de paiement à la Centrale des crédits aux particuliers (Banque Nationale) pour plus de 1000 € (en matière de crédit à la consommation), SAUF si elles sont en règlement collectif de dette.

Un coup de pouce pour l'avenir

«Un véhicule était indispensable pour se rendre au travail, conduire nos enfants... Crédal a été le seul à accepter de nous octroyer un crédit pour l'achat d'une voiture, et nous en sommes très heureux!»

Nancy Olivier

